

ainsi que la plupart des autres qu'ils avaient entraînés et qui perdirent plus tard leur vocation, étaient des sujets capables : pendant longtemps ils avaient fait la consolation du pieux fondateur et l'édification de leurs frères par leur piété, par leur zèle pour l'instruction chrétienne des enfants et par leur attachement à leur vocation. La cause unique de leur ruine fut l'infraction des règles concernant les rapports avec les séculiers. Ces frères étaient de ceux qui, l'année d'auparavant, s'étaient attiré une sévère réprimande pour des sorties et des visites trop fréquentes. Ces rapports avec le monde, ces visites, même entre confrères, trop souvent répétées, affaiblirent insensiblement leur piété, le zèle de leur perfection, leur firent perdre le goût de la prière, l'amour de leur état et l'esprit religieux. Sans s'en apercevoir, ces frères prirent les défauts des personnes qu'ils fréquentaient ; leurs pensées et leurs sentiments devinrent tout séculiers, leurs actions et leur conduite toutes mondaines. Faut-il s'étonner après cela qu'ils répugnassent tant à prendre les bas de drap ? Lorsqu'on a perdu l'esprit religieux, lorsqu'on est dégoûté de son état et que l'on n'en pratique plus les vertus, comment se résoudre à en porter les livrées ? *Un abîme appelle un autre abîme*, dit le prophète. Les premiers écarts de ces frères ne furent que des fautes légères, mais qui en amenèrent de plus graves, et ces dernières les précipitèrent dans l'insubordination, dans l'aveuglement, dans l'endurcissement et dans tous les scandales que nous venons de décrire. « Pour un religieux les rapports, même nécessaires, avec le monde, disait le Père Champagnat, ne sont jamais sans danger ; ils sont un des plus grands écueils de la vie religieuse. C'est par ces rapports que l'esprit religieux sort des communautés et que celui du monde y entre pour y introduire avec lui toutes sortes d'abus et de vices. C'est dans ces rapports que les amitiés et les liaisons dangereuses se contractent, que le cœur se dissipe, que l'esprit se remplit d'idées mondaines et que le temps et la dévotion se perdent. » C'est la conviction profonde qu'il

avait de cette vérité qui lui a fait tracer ces règles si prudentes et si sages touchant les rapports des frères avec les personnes du dehors. En expliquant ces règles, auxquelles il tenait d'une manière particulière, il répétait sans cesse : « Soyez-y fidèles, si vous voulez conserver l'esprit de votre état et votre vocation, car vous ne pouvez les transgresser sans vous exposer à perdre l'un et l'autre. » Il est un fait que nous devons constater ici et qui confirme le sentiment du pieux fondateur : c'est que, parmi les frères directeurs qui jusqu'à ce jour ont eu le malheur de perdre leur vocation, il y en a plus des quatre cinquièmes dont l'apostasie n'eut d'autre cause que la transgression de ces règles.

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

L'institut continue à prospérer. Le Père Champagnat fait des démarches pour obtenir du gouvernement l'autorisation des frères. Les événements de 1830 empêchent la conclusion de cette affaire. Confiance et sécurité du Père Champagnat. Il rassure les frères. Visite domiciliaire à la maison mère. L'établissement de Feurs est supprimé. Fondation de celui de la Côte-Saint-André.

La commotion dont nous venons de parler n'eut aucun effet extérieur et n'arrêta pas les progrès de l'institut : il continua à recevoir des sujets et à établir de nouvelles écoles. Cette année (1829), on fonda deux maisons : celle de Millery et celle de Feurs. L'autorité supérieure du département de la Loire, qui avait toujours été bienveillante pour l'institut, lui donna à cette époque un témoignage

public de ses sympathies et de sa satisfaction pour la bonne direction que les frères donnaient à leurs écoles. M. de Chau-lieu, qui était alors préfet de la Loire, écrivit au Père Champagnat pour lui annoncer que le conseil général, sur la proposition qu'il lui en avait faite, avait alloué une somme de 1.500 francs, à titre de secours accordé à la maison de noviciat des Petits-Frères de Marie. Cette marque de bienveillance était d'autant plus flatteuse pour le pieux fondateur qu'il ne lui était pas venu en pensée de faire aucune démarche pour l'obtenir. Ce secours lui fut continué, sans qu'il eût besoin de le réclamer, jusqu'en 1830.

Depuis quelque temps, le Père Champagnat se proposait de solliciter du gouvernement la reconnaissance légale de son institut. La protection que le conseil général et M. le préfet de la Loire venaient de lui accorder, lui fit croire que le temps était venu de s'occuper de cette importante affaire. Les changements survenus dans la législation de l'instruction primaire, par suite des fameuses ordonnances de 1828, lui rendaient cette autorisation indispensable pour exempter ses sujets du service militaire. Jusqu'à cette époque, l'instruction primaire étant sous la dépendance des évêques, il avait été facile d'obtenir les dispenses nécessaires pour soustraire les frères à la loi du recrutement; d'ailleurs l'institut, jusqu'alors peu nombreux, n'avait eu que quelques postulants à faire exempter. Le Père Champagnat rédigea donc sa lettre de demande, ainsi que les statuts de la congrégation qu'il voulait soumettre au conseil royal de l'instruction publique. Quand ces pièces furent prêtes, il les porta à Mgr de Pins, archevêque de Lyon, qui venait d'être nommé pair de France, et qui se chargea de poursuivre cette autorisation auprès du gouvernement. Comme l'illustre prélat avait une haute influence sur les chefs du ministère de l'instruction publique, et qu'il avait toute la confiance du roi, les démarches qu'il fit à cette fin, eurent un plein et prompt succès. L'ordonnance qui approuvait la congrégation des Petits-Frères de Marie et

ses statuts, était dressée et venait même d'être portée à la signature du roi, quand les événements de 1830 vinrent tout à coup mettre obstacle à la solution de cette affaire.

Habitué à juger toujours des choses par l'esprit de foi, le Père Champagnat ne fut point effrayé ni moins encore découragé par les événements de cette époque. Pendant que tout le monde tremblait et se livrait à de sinistres pressentiments, il resta calme, plein de confiance et de sécurité. « Soyez sans inquiétude, écrivait-il à ses frères, ne vous troublez pas, ne craignez rien, ni pour vous, ni pour vos maisons. C'est Dieu qui permet et qui règle tous les événements, qui les dirige et les fait tourner à sa gloire et au bien de ses élus. Les méchants n'ont d'autre pouvoir que celui qu'il leur donne. Comme aux flots de la mer, il leur dit: Vous irez jusque-là, mais pas plus loin. » Quelques frères lui ayant demandé s'il n'y avait pas des précautions à prendre pour éviter toute surprise, et s'il ne serait pas prudent de se munir d'habits séculiers, il leur répondit: « Les précautions que vous devez prendre sont de ne rien craindre, d'être sages et circonspects dans vos rapports avec le monde et avec les enfants, de ne vous occuper en aucune manière d'affaires politiques, de vous tenir bien unis à Dieu, de redoubler de zèle pour votre perfection et pour l'instruction chrétienne des enfants, et enfin de mettre toute votre confiance en Dieu. Votre habit religieux est pour vous une sauvegarde et non un danger. Laissez les livrées du monde: elles ne peuvent pas plus vous préserver d'accidents qu'une toile d'araignée. Vous voyez sans doute que beaucoup d'hommes s'inquiètent, se tourmentent et se livrent à des craintes sur l'avenir de la société et de la religion; ne partagez pas leurs sentiments, et ne vous laissez pas effrayer par ce qu'ils vous disent. Souvenez-vous de cette parole de l'Evangile: *Les cheveux de votre tête sont tous comptés, il n'en tombera pas un seul sans la permission de votre Père céleste*; n'oubliez pas non plus que vous avez Marie pour défense, et qu'elle est terrible

aux ennemis de notre salut, comme une armée rangée en bataille. »

Bien loin de permettre à ses frères de quitter l'habit religieux, il le donna, le quinze août, fête de l'Assomption de la sainte Vierge, à quelques postulants qui se trouvaient au noviciat. Ayant écrit, selon sa coutume, à Mgr l'archevêque, pour obtenir la permission de faire cette vêtue, sa lettre causa à ce vénérable prélat et à ses vicaires généraux, un étonnement profond. Quel homme admirable que ce M. Champagnat ! dirent-ils : pendant que tout le monde tremble, lui seul ne craint rien ; tandis que les autres communautés se cachent, se dispersent et renvoient leurs novices, lui se montre au grand jour, et, sans s'effrayer des menaces des méchants et des révolutions qui bouleversent la société, il ne s'occupe qu'à enrôler de nouveaux sujets.

Toutefois, dans le temps même où le Père Champagnat se disposait à donner l'habit religieux à ses postulants, il régnait une grande agitation dans le pays ; des bandes d'ouvriers sans travail parcouraient les villes voisines, en chantant des chansons impies et révolutionnaires, en insultant et en menaçant les honnêtes gens. Plusieurs fois, ils firent le projet de monter à l'Hermitage pour abattre la croix du clocher et pour faire disparaître les autres signes religieux qui ornaient la maison. Un dimanche après midi, plusieurs personnes accoururent en toute hâte avertir qu'ils allaient arriver. Un des aumôniers dit au Père Champagnat : « Je vous conseille de faire sortir les frères de la maison, afin qu'ils ne soient pas témoins des scandales que peuvent faire ces malheureux ; si vous le voulez, je les mènerai en promenade dans les bois jusqu'au soir. — Pourquoi conduire ces frères en promenade ? » répondit le Père ; qu'ont-ils à craindre ici ? Allons chanter nos vêpres et nous recommander à Notre-Seigneur, et laissons faire les hommes, car ils ne peuvent nous faire aucun mal sans la permission de Dieu. » Les frères

chantèrent en effet tranquillement les vêpres, et ils ne furent aucunement inquiétés.

Cependant, il continuait à circuler dans le public des bruits alarmants et propres à compromettre la communauté. On disait que la maison était remplie d'armes, qu'il y avait des souterrains qui en étaient pleins ; on assurait même qu'on avait vu les frères faire, pendant la nuit, l'exercice dans les dortoirs et dans les cours. On répandit aussi le bruit qu'un certain marquis était caché dans la maison, que c'était lui qui inspirait aux frères des projets de contre-révolution, et qu'il leur apprenait à manier les armes. Ces rumeurs calomnieuses parvinrent à l'autorité supérieure, qui ordonna aussitôt une visite domiciliaire. Elle fut faite par le procureur du roi, assisté d'une brigade de gendarmes. Le procureur du roi dit au frère qui lui ouvrit la porte : « N'avez-vous pas ici un marquis ? » Le frère portier, qui était un homme fort simple, répondit : « Je ne sais pas ce que c'est qu'un marquis ; mais le Père supérieur vous dira s'il y en a un. Attendez là un instant, je vais l'appeler. — Oui, oui, répliqua le procureur, vous avez un marquis que vous cachez ; » et, au lieu d'attendre au parloir, il suit le frère, qui trouve le Père Champagnat au jardin et lui dit : « Voilà, mon Père, un monsieur qui demande un marquis. » Le procureur ne laisse pas le temps de répondre, et il dit à M. Champagnat : « Monsieur l'abbé, je suis le procureur du roi. — C'est trop d'honneur pour nous, » répond le Père. Et, comme il aperçut des gendarmes qui cernaient la maison, il ajouta, d'un ton ferme et décidé : « Vous n'êtes pas seul, Monsieur le procureur. Je comprends ce que vous venez faire. Eh bien, vous allez faire une visite en règle, afin que vous sachiez s'il y a chez nous des nobles, des hommes suspects et des armes. On vous a sans doute dit que nous avons des souterrains ; c'est par là que nous allons commencer. » De ce pas, il conduisit le procureur avec deux gendarmes dans les lavoirs et dans un caveau où était une fontaine qui fournissait de l'eau à toute

la maison. « Voyez, Messieurs, leur dit-il, nos souterrains ; regardez si vous y trouvez quelque chose qui soit dans le cas d'inquiéter. » Au ton et à la manière dont lui parlait le Père, le procureur du roi comprit que les dénonciations que l'on avait faites sur la maison étaient des calomnies, et il voulait terminer là sa visite ; mais le Père Champagnat lui dit : « Non, Monsieur, il faut que vous voyiez tout ; sans cela on dirait encore que nous avons des choses suspectes. » Alors le procureur du roi dit aux gendarmes : « Suivez M. l'abbé, et continuez la visite. » Pour lui, il se retira dans les parloirs. Le Père Champagnat conduisit les gendarmes dans toutes les pièces de la maison, disant, chaque fois qu'il les introduisait dans un appartement : « Regardez bien s'il y a des armes. » Etant arrivés à une chambre fermée, il fit demander la clef, et, comme on ne put la trouver, attendu que l'aumônier, qui occupait cette chambre, était absent, les gendarmes dirent : « C'est bien, cela suffit. — Non, non, il faut que nous entrions. Donnez-moi une hache afin que j'enfonce la porte, car si nous ne visitons pas cet appartement, on dirait que c'est là que sont les armes et M. le marquis. » En un instant la porte s'ouvre et ne laisse apercevoir qu'un pauvre lit, une petite table et une chaise. La visite terminée, le Père Champagnat invita gracieusement le procureur du roi et les gendarmes à prendre quelques rafraîchissements qu'ils acceptèrent volontiers, en s'excusant mille fois de la pénible commission qu'ils venaient de remplir. Le procureur du roi dit au Père Champagnat : « Ne craignez rien, Monsieur l'abbé : je vous promets que cette visite vous sera utile. » Et remarquant, en sortant, une construction inachevée : « Il faut, dit-il, achever ce corps de bâtiment. — On n'est guère encouragé à finir une pareille œuvre, répondit le Père, lorsqu'on voit abattre les croix. » Le procureur se retira en assurant de nouveau que la visite qu'il venait de faire, loin de nuire à la maison, lui serait avantageuse. En effet, quelques jours après, il fit mettre dans le journal de Saint-

Etienne un article relatif à cette visite, dans lequel étaient démentis tous les bruits fâcheux qui avaient couru le pays. Le même article renfermait un éloge de la maison et des religieux qui l'habitaient.

Tranquille de ce côté, le Père Champagnat s'occupa des préparatifs de la retraite annuelle. La plupart de MM. les curés étaient d'avis que les frères n'abandonnassent pas les écoles, ou du moins qu'ils prissent leurs vacances et qu'ils fissent leur retraite dans leurs maisons respectives, afin de ne pas faire naître dans l'esprit des personnes malveillantes, la pensée de les remplacer par des instituteurs laïcs pendant leur absence. Le Père Champagnat, qui comprenait que les événements qui venaient d'avoir lieu et les temps orageux où l'on se trouvait, pouvaient inquiéter quelques frères et être pour eux une occasion de relâchement et de tentation contre leur vocation, crut, avec raison, que rien n'était plus propre à arrêter ce mal, à raviver les sentiments de piété et l'esprit religieux, à remettre chacun dans son premier état de ferveur, et par là même à assurer le succès des écoles, qu'une bonne retraite : elle eut donc lieu comme à l'ordinaire.

A la suite de cette retraite, le Père fit, comme de coutume, les changements qu'il jugea nécessaires, sans s'inquiéter s'ils soulèveraient des difficultés, et s'ils ne compromettraient pas l'existence des écoles. Avant tout, il tenait à conserver ses frères, et il aurait préféré cent fois voir fermer une maison plutôt que d'y tolérer des abus ou de laisser un frère dans le danger de perdre sa vocation. Par cette conduite sage et prudente, il eut la consolation de prévenir toute défection. Malgré l'effervescence des esprits et l'agitation où se trouvait le pays, les écoles continuèrent à prospérer, et les frères ne furent inquiétés nulle part, excepté à Feurs, d'où ils furent renvoyés. Un des frères de cette maison s'étant permis, contrairement à la règle, quelques familiarités avec un enfant, il fut accusé de fautes graves. Cette accusation calomnieuse fit bruit dans la paroisse, et servit de prétexte aux ennemis

de la religion pour déclarer la guerre à l'établissement. Le maire, qui était un philosophe voltairien, commença d'abord par vexer les frères de mille manières et par leur susciter toutes sortes d'embarras; il fit ensuite supprimer leur traitement, mit les classes payantes et demanda des concessions entièrement contraires à la règle. N'ayant pu les obtenir, il fit fermer l'école. Les frères se retirèrent de Feurs pendant la semaine sainte de l'année 1831. Ainsi, la violation d'une règle et la conduite irrégulière d'un seul frère furent la première et la principale cause de la ruine de cette maison, et firent plus de mal à l'institut que la persécution des méchants et tous les efforts de l'impiété; tant il est vrai que les règles sont les gardiennes et les soutiens des maisons religieuses, et que leur infraction en amène la ruine tôt ou tard : vérité effrayante, qui devrait faire trembler les religieux violateurs des règles. « Qui sait, doivent-ils se dire, si les infractions que je me permets n'amèneront pas la ruine de cette maison? » Ce qui est certain, c'est que la violation d'une règle a causé la destruction de la première école que l'institut ait perdue. »

La perte de l'établissement de Feurs fut abondamment compensée par la fondation de celui de la Côte-Saint-André, qui eut lieu vers ce même temps. M. l'abbé Douillet, directeur du petit séminaire de cette ville, avait eu le projet de fonder une congrégation de frères pour l'instruction des enfants. Déjà même il avait réuni quelques jeunes gens dans une maison qu'il avait achetée près du séminaire. Mais, dans sa profonde humilité, ne croyant pas avoir assez de vertu et de capacité pour mener à bonne fin une œuvre si difficile, et le gouvernement lui ayant suscité quelques embarras à la suite des événements de 1830, il s'adressa au Père Champagnat pour lui offrir son petit établissement. Le bon Père se rendit à la Côte-Saint-André pour traiter cette affaire, dont la conclusion ne rencontra aucune difficulté. Il fut convenu que les frères de Marie prendraient la direction des écoles de

la ville et du petit pensionnat primaire qui y était annexé, et que les postulants qui se trouvaient dans la maison, et qui jusqu'alors avaient eu la direction des écoles, se rendraient tous à l'Hermitage pour faire leur noviciat, et pour être ensuite employés selon qu'il conviendrait au supérieur. M. Douillet, avant son entrevue avec le Père Champagnat, avait une haute idée de son mérite et de sa capacité; mais son estime pour lui augmenta beaucoup lorsqu'il l'eut vu de près, et qu'il eut conféré avec lui. Dans la visite qu'ils firent ensemble de la maison de La Côte, s'étant promenés quelques instants dans une vaste salle où se trouvaient les postulants, le Père Champagnat fit en sortant le portrait fidèle de chacun d'eux, et dit à M. Douillet : « Le jeune homme qui est à tel endroit de la salle, est un bien petit sujet. » C'était en effet le moindre de tous. M. Douillet disait plus tard en racontant ce trait : « Je fus saisi d'étonnement et je ne pouvais revenir de ma surprise en l'entendant faire avec tant de vérité l'appréciation de mes jeunes gens, car il m'avait paru ne pas les regarder et ne faire aucune attention à eux; et pourtant le jugement qu'il portait de chacun était parfaitement exact. » Sous la direction des frères, l'établissement de La Côte-Saint-André prit un grand développement; le pensionnat s'accrut considérablement, et il devint une pépinière de postulants pour le noviciat de l'Hermitage. Sous ce dernier rapport, la fondation de cette maison fut un véritable bienfait pour l'institut.